

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 13 MARS 2024 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 13 mars, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Présents : (22)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY, Mohamed MOULAY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Jacques PAOLETTI.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO.

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-François CRON, Gerard SERER, Christophe DUVEAUX, Sylvia GAURIER, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (32)

Guillaume CRÉPIN, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Bernard PILLEFER, Guillaume PELTIER, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON Roger LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Martine TARTARIN, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Christian PIMBERT,, Patrick MICHAUD, Jean-Christophe GASSOT, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (13)

Bernard PILLEFER à Catherine LHÉRITIER

Jocelyne COCHIN à Delphine BENASSY

Nicolas HASLÉ à Régis SOYER

Henry LEMAIGNEN à Bernard ESPUGNA

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Daniel SANS CHAGRIN à Philippe BEHAEGEL

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Philippe GOUET à Sylvie GINER

Malik BENAKCHA à Philippe MASSON

Jean-Claude THUILLIER à Alain PROT

Laurent ALLANIC à Jacques PAOLETTI

Martine TARTARIN à Jean-François CRON

Thierry BRUNET à Marc LEPRINCE

En préambule, **Philippe GOUET**, qui indique ne pas pouvoir participer à cette instance, se félicite de l'avancée du projet de déploiement de la fibre (le cap des 320 000 foyers est atteint).

Sylvie GINER procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (32 votants dont 13 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Philippe BEHAEGEL** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 8 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions du Président dans le cadre de sa délégation de compétence

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de rendre compte des décisions prises dans ces domaines.

Depuis le 6 février 2024, une seule décision a été prise dans ce cadre:

- 28 décembre 2023 : Signature de l'avenant N°6 avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, relatif à la prolongation des loyers de Blois jusqu'au 1er mars 2024.

Vous voudrez bien prendre acte de la présente information.

Délibération n°1 : Approbation du Compte de gestion 2023

Maud LAGNEAU précise que le compte de gestion du comptable public est conforme au compte administratif. Il est donc proposé de l'approuver.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibérations n°2 : Approbation compte administratif 2023

Maud LAGNEAU précise que concernant le compte administratif ainsi que l'ensemble des délibérations finances, le budget primitif ainsi que les autorisations de programme sont conformes à ce qui a été présenté lors des orientations budgétaires au précédent Conseil syndical, et dans l'analyse prospective et rétrospective qui a été présentée par le cabinet RCF. L'ensemble des chiffres présentés sont donc les mêmes que la dernière fois, mais font l'objet d'une délibération obligatoire.

Sur le budget principal: 112 507 € de dépenses et 1,7 million de recettes, avec les recettes habituelles : Le financement du passeport inclusion numérique et, cette année, la subvention de l'Europe, qui solde des recettes attendues sur les montées en débit du Loir-et-Cher. En dépense, ce sont principalement le passeport inclusion numérique et quelques dépenses sur le schéma directeur. Un résultat de clôture en investissement de 8,7 millions.

En fonctionnement, ce sont 1,3 million d'euros de dépenses et 1,8 million d'euros de recettes. Les dépenses comportent les dépenses liées aux charges de personnel, aux frais de structure, une subvention d'équilibre qui est versée du budget principal au budget annexe Wi-Fi et des opérations d'ordre. Les principales recettes sont la contribution des membres et la redevance d'affermage. Le Syndicat perçoit deux redevances du délégataire, à hauteur d'un million : une sur le budget annexe et la redevance d'affermage (budget principal). Le résultat de clôture est de 4,2 millions d'euros. Comme il a été indiqué lors de l'analyse rétrospective et prospective, ces recettes proviennent de la redevance, principalement, et elles seront réinjectées par la suite pour financer l'ensemble des projets du syndicat. Dans chaque section, on retrouve les opérations d'ordre, ainsi que tout ce qui est lié aux amortissements.

Concernant le budget THD, les dépenses s'élèvent à 52,4 millions d'euros, au total, versées au délégataire. Pour l'année 2023, le Syndicat a versé 8 millions d'euros au délégataire. Ce sont les principales dépenses. Il y a également quelques dépenses d'AMO, puisque le Syndicat fait appel à un cabinet pour accompagner la direction technique sur tous les contrôles des documents que fournit le délégataire. Une fois contrôlés, ils peuvent amener à un paiement de la subvention versée au délégataire. En termes de recettes, ce sont principalement les recettes des années antérieures, puisque l'ensemble des collectivités a clôturé sa participation au financement du THD en avance de phase. Le résultat de l'exercice précédent est de 14 millions d'euros. Cette année, le Syndicat a également perçu une subvention de l'État au niveau de la fibre. C'était notre première demande sur la fibre pour le compte administratif. Cette somme a donc permis d'augmenter les recettes d'investissement. De ce fait, le résultat de clôture est de 14 millions d'euros l'année dernière, et cette somme commence à être consommée pour verser au délégataire. Le résultat d'investissement sur le budget annexe THD s'élève à 12 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les refacturations entre le budget principal et les budgets annexes. Le budget principal a pour obligation de refacturer aux budgets annexes les charges de personnel et les frais de structure selon des proratas fixés au regard du temps passé sur chacune des activités. Ces montants se retrouvent sur ce budget annexe THD et également sur le budget annexe Wi-Fi. La particularité en termes d'amortissements sur ce budget est que la subvention qui est versée au délégataire en dépenses d'investissement n'est pas amortie, pour des raisons comptables (budget en M4). Contrairement aux recettes d'investissement, les recettes versées en tant que membres sont amorties, ce qui vient créer des déséquilibres au niveau des opérations d'ordre. Cela génère une opération d'ordre et une recette en fonctionnement de 990 000€. Il s'agit de l'amortissement des subventions versées. En recettes de fonctionnement, on retrouve la redevance de frais de contrôle (429 000 €). Il y a aussi le solde de la convention avec le département de Loir-et-Cher sur l'insertion. Le département de Loir-et-Cher versait des participations, puisque le Syndicat avait pris en charge, au niveau du 41, un certain nombre de dépenses sur les frais d'insertion. Un marché permettait de contrôler les heures d'insertion du délégataire. Le département a pris en charge ces dépenses à 100 %. Dans l'Indre-et-Loire, ces dépenses sont gérées directement par les services départementaux. Donc, cette opération-là s'est clôturée, financièrement parlant, au niveau du compte administratif 2023. Donc, un résultat de clôture de 4 millions en fonctionnement, principalement lié aux opérations d'ordre.

Sur le budget annexe Wi-Fi, apparaissent le coût du déploiement des bornes Wi-Fi tourisme dans l'Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher. Pour rappel, le SMO avait acquis, les années antérieures, un stock de bornes. Seuls les coûts liés aux frais d'installation apparaissent. L'an dernier, il y avait des coûts liés aux bornes. Le Syndicat avait acquis un stock en prévision de potentielles ruptures ou d'augmentations de prix. En investissement, les dépenses s'élèvent à 800 000€ et les recettes à 587 000€. Ce montant correspond au guichet unique de subventions. Les Départements et la Région avaient versé en avance de phase les subventions gérées par le Syndicat. Pour les communautés de communes et communautés d'agglomération, le Syndicat appelle le montant à l'euro près en fonction

des subventions qui sont versées aux sites chaque année. Le résultat de clôture de l'année dernière est de 356 000 € et est lié à ces avances de phase côté Région et Départements. Le résultat de clôture est de 143 000 €.

En matière de fonctionnement, la principale dépense est la maintenance des bornes sur les sites soit 520 000€. Ce montant comprend la maintenance, la refacturation des budgets annexes et les opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 520 000 € soit la subvention du budget principal et la subvention d'équilibre. En effet, ce budget n'est pas autonome financièrement, de ce fait le budget principal apporte une contribution et les recettes perçues des sites. Autant l'investissement est subventionné par les membres, autant le fonctionnement est facturé via la grille tarifaire par le syndicat aux sites. Donc, chaque site reçoit une facture pour la maintenance des bornes. Il y a également dans cette maintenance ce que l'on appelle les bornes DSP, puisque chaque mairie qui le souhaite a eu droit à une borne gratuite en termes d'installation, mais la maintenance est payée par les sites. Donc, c'est l'ensemble des recettes sur ce site. Le résultat de clôture est de zéro puisque la subvention d'équilibre est calculée au plus juste et vient financer le strict besoin de fonctionnement pour avoir un résultat de clôture à zéro. Ces derniers éléments clôturent la présentation du compte administratif.

La Présidente demande s'il y a des questions particulières. Elle précise que cette présentation rapide reprend les éléments vus lors de la présentation de la prospective et du Débat d'Orientation Budgétaire.

La Présidente quitte la salle le temps du vote et laisse la présidence à Delphine BENASSY.

Delphine BENASSY soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente revient et remercie les votants pour ce vote ainsi que Maud et les services pour le travail réalisé. Elle en profite pour saluer tous les agents du syndicat qui sont présents aujourd'hui, car cela leur permet de voir comment fonctionnent les instances et comment le fruit de leur travail quotidien est présenté et commenté.

Délibération n°3 : Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Maud LAGNEAU indique que les résultats d'investissement sont repris en investissement et les résultats de fonctionnement sont repris en fonctionnement. Pour le budget annexe Très Haut Débit, 12 millions d'euros d'investissements sont repris en investissement. Le fonctionnement de 4 millions d'euros est repris en fonctionnement, et sur le Wi-Fi, pas de résultats en fonctionnement et le résultat d'investissement est réaffecté en investissement.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Maud LAGNEAU précise qu'une feuille d'émargement va circuler pour signature.

Délibérations n°4 : Budget primitif 2024

Claude BORDIER quitte la séance

Maud LAGNEAU indique que les éléments ont été présentés lors du précédent rapport. Les montants n'ont pas été modifiés puisque ces éléments du résultat 2023 étaient connus lors de la présentation des OB. Le BP correspond parfaitement à ce qui a été présenté lors des orientations budgétaires.

Les événements marquants budgétairement parlant sur l'année 2024 sont une subvention du délégataire versée de manière assez significative puisqu'elle n'a été versée, jusqu'à présent que modestement; la poursuite du développement du réseau Val de Loire Wi-Fi public et la mise en œuvre du schéma directeur.

Le montant des dépenses d'investissement au niveau du budget principal s'élèvent à 12 millions d'euros avec principalement des opérations d'ordre, des dépenses informatiques, le passeport inclusion numérique et la mise en œuvre du schéma directeur smart. La plus grande partie de ces dépenses d'investissement correspond à une régularisation comptable. De 12,5 millions d'euros, le montant passera à 400 000 d'euros. Cette régularisation comptable est une régularisation évoquée depuis quelque temps que le Syndicat pourrait être amené à faire cette année. Le motif de cette régularisation est le remboursement du montant versé par les départements et la région sur le budget principal avant la création du budget annexe Très Haut Débit. Cette année, il s'agit de la mise en œuvre. Le budget annexe THD a été créé en 2016, et avant cette date, la région et les départements avaient versé des fonds pour le très haut débit sur le budget principal. L'idée est de les basculer sur le budget annexe.

Les principales dépenses seront vues en détail lors de la présentation du schéma directeur. Les recettes correspondent aux opérations d'ordre et au résultat d'investissement. Cette dernière est la principale recette. La nouveauté de cette année : une participation du délégataire dans le cadre du fonds d'usage numérique pour les projets d'expérimentation sur le SMART. C'est un des éléments voté au conseil syndical de décembre : la convention avec le délégataire pour que le Syndicat perçoive en direct cette subvention pour financer les projets SMART d'expérimentation 2024.

En termes de dépenses et recettes de fonctionnement, ce sont les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes, notamment parce que le virement de section augmente chaque année : 6 millions d'euros de dépenses. Les dépenses de structure s'élèvent à 310 000 €. L'ordre de grandeur est similaire aux années précédentes. Les dépenses de structure sont les dépenses correspondant aux frais de fonctionnement soit les loyers ou les dépenses liées aux véhicules. Les charges de personnel s'élèvent à 850 000 €. L'effectif est constant soit 13 ETP. Ces dépenses sont en augmentation par rapport aux années précédentes, du fait, notamment de tout ce qui est lié à l'effet GVT, aux réformes instaurées en 2023 et à l'augmentation du point d'indice. En termes d'études et prestations de services, il y a un certain nombre d'études qui sont citées : en 2024, il est prévu de travailler sur le RGPD en poursuivant la démarche initiée en 2023 et l'analyse financière qui a été présentée au conseil syndical ; et un certain nombre d'autres études. La partie Divers regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'infrastructure et à l'hébergement de notre infrastructure dite "Big Data". Les dépenses d'hébergement apparaissent en fonctionnement aussi. La subvention d'équilibre au budget annexe Wi-Fi et une subvention à l'observatoire de l'économie et des territoires de 26 000 €. Le conventionnement a une durée de trois ans. 2024 est la dernière année. Il faudra retravailler sur un projet pour les années suivantes.

Maud LAGNEAU évoque les recettes : la contribution des membres qui s'élève à 593 000 € soit 118 700 euros par collègue ainsi que les remboursements des budgets annexes, puisqu'il y a une recette du budget principal. La redevance d'affermage, qui est en augmentation chaque année, puisqu'il y a un indice qui est positif pour le Syndicat : 735 000 €. Le fonds d'usage numérique qui finance les expérimentations, et dans les expérimentations, il y a des dépenses d'investissement et également des dépenses de fonctionnement. Les résultats de l'année précédente seront réintégrés.

Sur le budget annexe THD, le montant des dépenses prévisionnelles est de 24,1 millions d'euros. Le Syndicat est soumis aux demandes du délégataire. Peu de subventions ont été versées jusqu'à maintenant. Mais maintenant que le déploiement est quasiment achevé, le rythme de ces demandes

va s'accroître et la Syndicat va devoir verser 24 millions de subventions au délégataire cette année sur un total dû de 52 millions.

Pour les recettes, il est prévu une recette FSN. Il s'agit de la subvention de l'État. Le Syndicat doit encore percevoir la subvention de l'État sur la partie fibre. Chaque année, deux demandes de subvention seront faites. L'objectif est de récupérer ces fonds.

Les dépenses se composent des remboursements des budgets annexes, des frais d'études de type accompagnement pour l'analyse du rapport d'activité, les charges dites diverses (convention avec l'ONF), le virement de section et les opérations d'ordre, les résultats et les amortissements. La redevance de frais de contrôle a une dynamique puisqu'il est prévu une recette de 430 000 € pour cette année.

Les dépenses d'investissement liées au Wifi sont estimées à 543 000 €. Il est prévu cette année un certain nombre de déploiements sur le Wi-Fi. La prospective envisage une accalmie à partir de 2025, mais il y a encore des déploiements qui sont prévus en 2024. C'est la raison pour laquelle des études sont prévues. À chaque fois, il y a une étude et une installation. Les recettes des EPCI sont calculées au regard des dépenses. Le montant des recettes est estimé à 5000 €.

En fonctionnement, la maintenance des bornes Wi-Fi a été budgétée. 70 000 € sont prévus sur cette année. Une refacturation va être faite sur la base d'une grille tarifaire. Des recettes au titre de ces sites, bornes DSP et bornes touristiques, vont être perçues. Des dépenses liées à la solution événementielle (là encore, on refacture, donc il y a des recettes qui sont prévues en compensation des dépenses), et aux remboursements aux budgets annexes sont budgétés. En recettes, la subvention d'équilibre serait de l'ordre de 124 000 €.

La Présidente remercie Maud LAGNEAU pour cette présentation synthétique. Cette présentation est conforme au DOB présenté 2030, et cela représente une bonne nouvelle. Les nouveaux projets du syndicat ont été intégrés c'est-à-dire les usages sur les différentes expérimentations SMART. La logique mise en œuvre est la suivante : des sommes ont été versées en avance par les départements et la région. Une partie du trop perçu serait bien sûr remboursée aux collectivités qui ont avancé ces crédits. Une autre partie serait prélevée pour financer le smart. Mais, tant que toutes les subventions de l'État n'ont pas été reçues, le Syndicat ne prendra pas le risque de tout reverser.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité. La présidente remercie Maud et les équipes pour le travail réalisé.

Délibérations n°5 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Maud LAGNEAU indique que pour AP/CP, une révision est obligatoire à chaque fois qu'un échéancier est modifié. Les chiffres sont intégrés dans le compte administratif, dans le BP et dans la prospective. Sur le budget principal, une AP SMART a été créé il y a quelques années, pour intégrer un certain nombre de dépenses, notamment liées à l'infrastructure. Cette AP avait été mise à 2 millions €. Il est proposé aujourd'hui de la réviser et de la baisser, pour atteindre 487 000 €, ce qui correspond aux montants qui sont dans la prospective sur la partie smart. L'objectif est d'être beaucoup plus en adéquation avec les éléments intégrés dans la prospective. Sur le budget annexe Wi-Fi, il y a deux AP/CP, puisqu'il y a toujours une comptabilité analytique par département, donc une AP sur le déploiement réseau Wi-Fi 41 et une sur le 37. Un ajustement à la baisse est proposé concernant les montants pour coller aux éléments de la prospective, puisque la visibilité est meilleure en termes de nombre de sites à déployer sur les années à venir. Les montants étaient des montants initiaux inscrits en 2018 et aucune révision n'a été faite les années précédentes. La proposition permet d'être en adéquation avec la prospective. Le crédit de paiement 2024 est celui qui a été intégré au budget

primitif. Sur le budget annexe THD, pas d'évolution sur les montants totaux d'AP. D'autres AP 41 et 37 avec des montants proratisés au regard des montants des projets. Il s'agit d'une délibération de mise en adéquation avec la prospective.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Maud LAGNEAU informe les élus qu'il s'agit de son dernier conseil syndical au SMO, après huit ans passés. Elle remercie les élus pour les huit années passées dans ce syndicat, qui ont été enrichissantes, passionnantes et pleines de superlatifs.

La Présidente remercie Maud LAGNEAU pour le travail réalisé au cours de ces 8 années. C'est une cheville ouvrière du syndicat qui part. La vie va continuer. On vous souhaite le meilleur. Merci.

Délibérations n°6 : Création d'un emploi non permanent - contrat de projet

La Présidente précise qu'il s'agit d'une création de poste pour la reconduction d'un agent.

Olivier LEGROS indique qu'actuellement le projet SMART est bien engagé. Le financement n'est pas totalement stabilisé, il serait donc prématuré de créer un poste permanent. Le chargé de mission SMART est recruté sur un emploi non permanent pour une durée d'un an. Le contrat arrive à son terme. Un nouvel engagement sous la forme d'un contrat de projet de 18 mois est souhaité. L'idée est de créer un emploi permanent, mais pour cela il faut que la construction budgétaire soit stabilisée. La durée souhaitée de 18 mois est estimative. Les objectifs de ce contrat de projet sont la conduite des expériences sur toute la durée de 2024-2025 et également la participation active à l'élaboration du catalogue de services.

La Présidente remercie Olivier et ajoute qu'il est tout à fait responsable de créer un emploi non permanent. La Présidente demande si des élus ont des questions?

Delphine BENASSY s'interroge sur la durée du contrat. La durée du contrat est de 18 mois avec des objectifs à réaliser dans cette période-là. Elle demande si cette période sera suffisante pour pouvoir proposer une suite plus pérenne à cette personne ?

La Présidente indique qu'elle laisse Olivier répondre.

Olivier LEGROS indique que l'enjeu est bien de pérenniser l'agent dans cette mission et de l'affecter ensuite sur le support budgétaire qui aura été créé et sera permanent car financé. Il semble plus prudent de créer un emploi non permanent sur une mission dont le financement reste à construire. C'est un des enjeux de l'année 2024.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente indique qu'Aurélie va prendre la parole concernant les projets SMART. Le tableau récapitulatif précise les principaux cas d'usage concernés.

Délibérations n°7 : SMART - Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté avec la commune de Bauzy

Aurélie BOISSIER remercie la Présidente. Deux nouvelles délibérations correspondant à des conventions d'expérimentation sont proposées. Elles sont constituées de la même façon que les conventions approuvées lors des derniers conseils syndicaux. La première concerne la commune de

Bauzy, pour une expérimentation qui va concerner la gestion technique des bâtiments avec des capteurs de mesure de température, de qualité de l'air, d'humidité, de consommation électrique, et de supervision à distance d'équipements de chauffage. 21 capteurs vont être installés dans les bâtiments communaux. Pour rappel, il a été approuvé, lors du dernier conseil syndical, la convention qui concerne l'implantation de l'antenne LoRa sur le pylône de Bauzy, qui va contribuer à remonter les données des capteurs de la commune.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibérations n°8 : SMART - Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté avec la Communauté d'Agglomération d'Agglopolys

Aurélié BOISSIER précise que cette délibération concerne également une convention d'expérimentation. La convention est conclue avec Agglopolys. Elle va concerner un petit périmètre de l'agglomération puisque l'expérimentation se déroulerait sur la commune de Marolles. Elle concerne la télérelève des compteurs d'eau. Agglopolys gère en régie le sujet de l'eau potable et souhaite expérimenter, sur un périmètre restreint, la télérelève des compteurs. Une centaine de compteurs d'eau sont concernés pour ce périmètre d'expérimentation.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS :

La Présidente indique qu'un zoom va être fait sur toutes les expérimentations qui sont en cours.

Aurélié BOISSIER précise que le tableau recense les expérimentations en cours. Sur la commune de Pezou et sur le périmètre du SIAEP Loir Revillon, les conventions ont été adoptées et un premier déploiement a été réalisé. Une première antenne LoRa a été déployée et actuellement se déroule l'identification et la sélection avec la commune des modèles de capteurs qui pourraient être installés sur les cas d'usage identifiés dans l'expérimentation.

Un projet assez ambitieux avec l'EPCI de Grand Chambord est en cours et concerne la télérelève des compteurs sur un périmètre important. Il s'agit d'un déploiement de phase 1 plutôt que d'une expérimentation. Le travail est toujours en cours avec l'EPCI. Il y a eu des échanges, notamment entre l'EPCI et l'Agence de l'Eau. L'EPCI souhaitait, légitimement, obtenir une subvention pour contribuer au financement du remplacement des compteurs. A priori, elle ne pourrait pas bénéficier de cette subvention, ce qui réinterroge le modèle de financement du projet côté EPCI. L'EPCI a besoin de plus de temps pour mener sa réflexion, même si elle maintient son souhait d'aller de l'avant sur ce sujet.

Pour la commune de Bauzy, il s'agit de l'équipement du pylône et du déploiement de l'antenne LoRa. L'étude technique a été réalisée. Les travaux d'implantation de l'antenne devraient intervenir début avril.

Pour la commune de Nouan-le-Fuzelier la situation est identique. Les conventions ont été adoptées et l'étude technique d'implantation de l'antenne sur l'église a été réalisée. Les travaux devraient intervenir dans les prochaines semaines.

Concernant le projet nous liant au Nouvel Espace du Cher et Tours Métropole, la situation est identique. Le cadre conventionnel est en place. L'objectif de ce partenariat est notamment de pouvoir utiliser les antennes LoRa de Tours Métropole pour remonter les données de capteurs installés par le

Nouvel Espace du Cher. Des ajustements techniques seront à faire entre les équipes de Tours Métropole et les équipes du syndicat ainsi qu'une identification des modèles de capteurs avec le Nouvel Espace du Cher.

Pour le projet de déploiement d'antennes LoRa lié au projet de connexion des armoires d'éclairage public porté par le SIEIL (syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire), une réunion importante a eu lieu fin février avec les partenaires potentiels. L'ensemble des acteurs sont partants pour mener ce projet à son terme sur le périmètre de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire avec une convention de déploiement, puisque c'est l'intégralité de l'EPCI qui serait équipé. Une convention sera soumise au vote fin mai.

À Pezou, l'installation d'une antenne LoRa a été réalisée le 28 février. La gateway est opérationnelle. Elle est connectée en 4G. Le Syndicat va aller au bout du déploiement opérationnel avec l'équipement en capteurs des bâtiments. Une remontée de données et data visualisation sera présentée prochainement.

La Présidente remercie Aurélie BOISSIER. Le syndicat va continuer à vivre avec les usages, puisqu'une fois que la fibre est déployée, les usages sont importants. Elle est là aussi pour rendre service à nos collectivités dans les différentes missions de gestion de l'eau, de l'électricité, de consommation, et tout ce qui touche l'environnement. C'est le numérique au service de l'environnement.

Les délibérations étant terminées, nous allons pouvoir passer à l'intervention de Monsieur Simon CHIGNARD sur les enjeux de la donnée.

Monsieur Chignard en quelques mots : il travaille en qualité de consultant indépendant pour les acteurs publics, autant en France qu'en Europe. Il a accompagné le Syndicat dans la définition de la stratégie du SMART Val de Loire. Il travaille sur le sujet des données depuis plus de 10 ans. De 2014 à 2021, il était conseiller au sein de la direction interministérielle du numérique, au service du Premier Ministre. Actuellement, il enseigne à Sciences Po. Il est l'auteur de plusieurs livres sur le sujet des données. Il va permettre l'acculturation des élus du Syndicat sur le sujet des données.

Intervention de Simon Chignard sur les données

Cette intervention n'est pas transcrite dans le procès-verbal mais elle est accessible aux membres du Syndicat sur l'Espace Membres.

La Présidente indique qu'un point fibre va être fait. Comme l'a rappelé Philippe GOUET en début de Conseil syndical, 320 000 prises contractuelles vont être faites d'ici fin mars. Fin juin, le nombre de prises s'élèvera à 335 000.

FIBRE

Gaétan GRÈVE précise que l'objectif contractuel qui était de 320 000 prises est presque atteint. Le délégataire estime atteindre 335 000 prises à fin juin. Fin juin, le réseau devrait être déployé dans son intégralité. Plus de 150 000 foyers sont raccordés au réseau. Le taux de pénétration est de l'ordre de 50 %. 150 000 foyers bénéficient de ce réseau public. Le rythme va devoir s'intensifier dans l'optique de la fermeture du réseau cuivre. Chaque semaine, 700 à 800 prises sont rendues éligibles et un millier de foyers sont raccordés.

Concernant le taux d'avancement, il est à 100 % de l'objectif contractuel et à 95 % avec l'assiette recalculée.

La complétude et l'avancement sont suivis par commune. Un peu plus de la moitié des communes sont déployées à plus de 95 %. Il y a encore quelques communes - 17 exactement - qui sont à moins de 60 % de déploiement. Mais aucune commune est en dessous de 30 % comme c'était encore le cas lors du dernier conseil syndical. L'objectif est que tout passe en bleu le plus vite possible.

Un diagramme a été réalisé permettant de rappeler quelques termes sur le déploiement et le raccordement. Il y a tout d'abord la réalisation des travaux. Une prise est construite quand le point de branchement est posé à proximité des habitations. Pour l'habitat isolé, cela peut être à plusieurs centaines de mètres, puisqu'il n'y a pas forcément un boîtier pour une habitation et devant chaque habitation. Cela est lié à des règles d'ingénierie qui prévoient d'aller déployer des points de branchement pour, en général, cinq habitations. Cela peut descendre à deux ou trois sur le territoire plus diffus.

Une fois les travaux réalisés, il y a un processus de recette par Val de Loire Fibre et ses prestataires. La prise est ensuite inscrite dans le fichier appelé IPE, qui est un fichier d'échange entre les opérateurs, qui est la base adresses de commercialisation disponible sur le site de Val de Loire Fibre. La prise est alors déployée. La couleur de la pastille sur le site de Val de Fibre passe en jaune. Cette couleur jaune signifie souvent qu'il y a un gel commercial. Il y a un gel commercial d'un à trois mois pendant lequel aucun raccordement n'est possible. Le foyer devient éligible et il peut être raccordé quand la pastille passe au vert après le gel commercial. Une fois que cette pastille passe en vert, le foyer ou l'entreprise va pouvoir souscrire une offre auprès d'un opérateur commercial.

Le jour du raccordement le foyer est raccordé. Cette étape se passe bien pour la majorité des cas. 150 000 foyers sont raccordés. La plupart de ces administrés sont très satisfaits et heureux d'avoir le très haut débit à domicile. Malheureusement, il peut y avoir des échecs le jour du raccordement, et quelquefois de multiples échecs pour le même foyer. Il peut y avoir trois, quatre, cinq rendez-vous. Des cas qui sont remontés de ce type. Le Syndicat travaille, pour informer, à partir d'une plaquette qui sera diffusée. Cette plaquette évoque les échecs de raccordement afin d'expliquer et de diffuser les grandes catégories d'échecs de raccordement et les délais que cela prend. Quand il y a des problèmes sur la partie privative, la résolution est à la charge du propriétaire. En cas d'absence de fourreaux sur le domaine privé, c'est le propriétaire privé qui gère. Les problèmes sur la partie publique sont à la charge de Val de Loire Fibre. Il y a différentes catégories de problèmes dont la résolution peut prendre du temps. Typiquement, un fourreau bouché. Un processus administratif de déclaration auprès du propriétaire des fourreaux doit être fait et cela peut prendre au minimum trois mois, souvent plus, le temps que tout ce processus se déroule jusqu'à la demande d'autorisation de creuser et la permission d'intervenir et l'arrêté qui est demandé à la mairie. Mais cela peut être beaucoup plus long pour les raccordements dits complexes.

Un petit rappel sur les raccordements prévus dans la DSP : deux types de raccordement avec des financements différents. 52 millions d'euros de subventions publiques à la société délégataire, Val de Loire Fibre, qui finance quant à elle 90 % du coût du projet. Le montant de subvention consacré aux raccordements est de 26 millions, soit la moitié du montant global de subventions.

Le Syndicat finance les raccordements standards à hauteur de 85 € par raccordement.

On a un deuxième type de raccordement dans la convention : les raccordements longs. Quand la longueur de câble à tirer est vraiment trop importante, les opérateurs ont la possibilité de demander à Val de Loire Fibre de faire une prolongation de réseau. Cette étape se passe après le passage d'une commande auprès d'un opérateur, pour s'assurer qu'il y a bien une demande de raccordement concret. Pour ce type de raccordement dit "long", le montant de la subvention est de 800 €.

Un raccordement est dit complexe, au niveau national - et cela fait consensus - s'il n'y a pas d'infrastructure pour passer le câble et s'il faut ajouter des fourreaux ou des poteaux pour pouvoir raccorder le futur abonné.

Il est assez difficile d'estimer précisément le nombre de foyers concernés parce qu'ils sont mis en évidence au gré des échecs constatés. Il pourrait y avoir jusqu'à 10 000 échecs sur les 335 000 foyers à desservir. Cela n'est pas négligeable. 1000 foyers ont été identifiés et ils sont référencés dans le fichier de commercialisation IPE. Il s'agit de la difficulté principale qui est remontée sur le réseau. Dans ce cas, Val de Loire Fibre gèle techniquement ces foyers concernés afin de ne pas réitérer des tentatives de raccordement qui se solderaient elles aussi par un échec.

Le coût moyen de réalisation d'un raccordement complexe est estimé à environ 3000 €. Certains raccordements peuvent aller jusqu'à 10 ou 15 000 €, voire plus s'il y a 1 ou 2 km à faire pour desservir une ferme isolée.

Actuellement, ces raccordements ne sont pas réalisés par Val de Loire Fibre ou alors à la marge et sans discussion avec le Syndicat sur les choix qui sont faits. Généralement, ce sont les moins chers qui sont réalisés. Ce n'est pas satisfaisant.

La Présidente remercie Gaëtan pour cette présentation et insiste sur les derniers propos tenus: Il n'y a pas de sujet de raccordement complexe dans la DSP. Une réunion a eu lieu il y a à peu près trois semaines avec Philippe GOUET, Monsieur MARTIGNAC et Monsieur GASC de TDF. Un point a été fait sur le déploiement de la fibre et notamment sur les raccordements complexes. La problématique se trouve de leur côté, au niveau des financements. Effectivement, ces raccordements coûtent beaucoup plus cher, mais ce n'est pas le problème du Syndicat. La volonté de couvrir 100 % du territoire couvert, habitat isolé compris a été réaffirmé.

Plusieurs étapes vont devoir être mises en place pour atteindre les 100 % du territoire couverts - y compris en cas de raccordement complexe. La première est de créer un comité de pilotage avec les membres du bureau de façon à pouvoir travailler directement avec TDF pour arriver à cette finalité. La seconde est de définir dès à présent une enveloppe financière dans la DSP et les priorités pour débloquer les raccordements complexes les plus critiques sur la base de critères défendables politiquement parlant : les exploitations agricoles, les entreprises, les établissements publics, scolaires, etc. et de mettre en place une cogestion de cette enveloppe en comité technique ou en comité de pilotage. Les priorités se décideront ensemble pour arriver à 100 % du territoire couvert.

Sur le sujet des raccordements complexes, TDF évoque depuis un certain temps une solution qui pourrait être mise en œuvre au niveau national. Sauf que dans la DSP, ce n'était pas un sujet. Si le Syndicat peut obtenir quelque chose de l'État, pourquoi pas. Pour le moment, ce n'est pas le sujet. La source des financements qui pourraient être envisagés à la demande de TDF, ce serait une évolution tarifaire qui permettrait d'aller chercher des sources de financement auprès des clients eux-mêmes. C'est de l'ordre de quelques centimes d'euros sur les factures, ou des dizaines de centimes. Cela n'irait pas très loin.

Concernant le taux de pénétration, il reste encore assez moyen (moins de 50 %). TDF se rémunère sur les raccordements. Donc, TDF souhaite avoir la garantie qu'un client s'abonnera à la fibre avant de réaliser des investissements importants pour le raccorder.

Alain PROT indique que dans sa commune, TDF avait exigé que l'un des habitants s'engage à prendre un abonnement en préalable aux travaux. Il y avait 800 mètres à réaliser. L'engagement a été pris il y a deux ans et rien n'a bougé.

Olivier LEGROS précise que l'enjeu du comité de pilotage qui va se tenir le 21 mars est qu'il y ait un processus et des moyens pour débloquer les choses.

Alain PROT indique ne pas être favorable à l'évolution tarifaire. C'est un problème d'équité.

La Présidente affirme que s'il y avait une évolution tarifaire, elle serait basée sur la péréquation globale. Une péréquation que l'on retrouve sur les communes ou communautés de communes à travers d'autres compétences. Ce sera une demande de TDF ou pas.

Alain PROT indique que se pose la question suivante : pourquoi Orange participe quand il y a un fourreau qui est bouché et pourquoi dans ce type de solution où il a fait une installation qui ne permet pas le passage de la fibre il ne participe pas. Cela semble logique.

La Présidente indique que des réflexions vont être menées dans le cadre du comité de pilotage à venir. L'objectif est de bien finaliser. Mais il ne faut pas oublier que 99 % des raccordements et des déploiements ont été faits sur le territoire. Il faut bien être conscient que l'on a 99 % du territoire qui sera couvert dès la fin juin. L'objet du comité de pilotage est d'arriver vraiment aux 100 %.

Tous les cas seront traités avant la fin de l'année. Il faut absolument y arriver. 99 % en cinq ans, c'est énorme. Il y a peu de DSP dans ce cas-là, surtout au financement de 90 %. Il ne faut pas oublier ce point.

Régis SOYER précise qu'il faut, à minima, que les raccordements complexes soient enregistrés quelque part pour connaître le problème et si cela constitue vraiment un raccordement complexe, et quand il y a un avancement quelconque, que l'on puisse le connaître. Cela permet d'avoir un historique et d'observer la progression. Régis SOYER rejoint Sylvie : 100 % c'est 100 %. Mais il n'empêche que pour les administrés qui ne sont pas encore dans les 100 %, il faut pouvoir leur tenir un discours argumenté. Aujourd'hui, on n'a rien à part les morceaux de dialogue avec Gaétan dans des mails, et quand on transfère ce message à TDF, de temps en temps on a une réponse, le plus souvent il n'y en a pas. Donc, il faut mettre cela dans un système qui permette d'en faire le suivi.

La Présidente acquiesce et croit beaucoup au comité organisé d'ici quelques jours. Cela va permettre de bien écrire et d'avoir un suivi sur toutes ces prises. Cela va être concret. Il faut effectivement faire en sorte que chaque problème soit connu, répertorié, et surtout réglé.

Olivier LEGROS propose que ce soit l'un des enjeux du comité de pilotage du 21 mars. Il est important de mettre en place un outil de traçabilité. C'est dans la logique des propositions. L'idée est de mettre en place un suivi des situations dont on a connaissance au fur et à mesure qu'elles surviennent.

La Présidente indique que les 100% seront atteints.

Régis Soyer précise qu'il a obtenu une réponse à sa question.

La Présidente indique que cette séance du Conseil syndical va être clôturée. Les prochaines dates sont les suivantes:

- Les prochains conseils syndicaux : le 14 mai à Parçay-Meslay (modifié depuis) et le 3 juillet à Blois.
- Les bureaux dans les locaux du SMO le 16 avril à 14 heures à Blois (modifié depuis) et le 12 juin, à 9h30 à Tours.
- Les événements : TDF organise une célébration du terme du déploiement de la fibre le 3 juin à 17 heures au Domaine de Candé à Monts. La Présidente précise avoir été très claire à ce sujet auprès de TDF : si on n'est pas à 99 % ou presque, ce n'est pas la peine de faire la célébration. Mais ce chiffre sera atteint. TDF l'a affirmé.

Le 3 décembre est organisé un point d'étape sur le SMART City Tour en Val de Loire. Le lieu reste à déterminer.

La Présidente remercie l'Assemblée.

La Présidente,
Sylvie GINER

Le secrétaire de séance,
Philippe BEHAEGEL